

Délibération n°2019-53/CCOG-SENV
portant sur l'autorisation de signature du marché de gardiennage et
de surveillance de divers équipements communautaires – lot 1 et 2

L'An Deux Mille dix-neuf le lundi treize mai, à quinze heures trente, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice =
31

Présents 16
Absents 15
Procurations 01
Votants 17

La convocation des membres
du Conseil communautaire a
été faite le 24 avril 2019.

Publiée le : 22 MAI 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FEREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

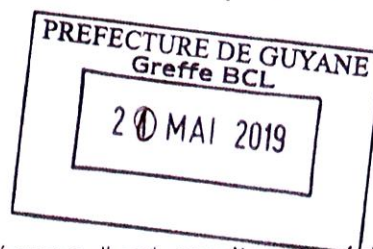
Mme BOURGUIGNON Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller.

ABSENTS NON EXCUSES :

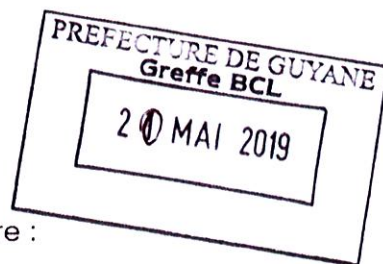
M. MARTIN Paul, 4^{ème} Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA** Tchoua, Conseiller.

PROCURATION :

-M. BENTH Albéric, Conseiller à **Mme CHARLES** Sophie, Présidente



Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND Jean, 9^{ème} Vice-président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Mesdames et Messieurs, les membres du Conseil communautaire :

Vu les dispositions des articles L.5211-16 et suivants, et L.5214-16 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°61-2014 du 6 juin 2014 portant sur la délégation du Conseil communautaire en matière de marchés publics au Président et au Bureau communautaire,

Vu la délibération n°44-2016 du 30 juin 2016 portant modification de la délibération n°61-2014 du 6 juin 2014 sur la délégation du Conseil communautaire en matière de marchés publics au Président et au Bureau communautaire,

Vu l'attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 mai 2019,

CONSIDERANT qu'en application de la délibération n°61-2014 du 6 juin 2014 portant sur la délégation du Conseil communautaire en matière de marchés publics au Président et au Bureau communautaire, pour les marchés de fournitures et de services, d'un montant supérieur à 1.000.000,00€, l'autorisation de signature du marché revient au Conseil Communautaire,

CONSIDERANT que le marché de gardiennage et de surveillance de divers équipements communautaires est d'un montant supérieur à 1.000.000,00€.

CONSIDERANT l'attribution du lot 1 – Prestations sur Mana, Awala-Yalimapo, Saint-Laurent du Maroni et Apatou, à la société SERIS GUYANE, pour un montant du décompte quantitatif estimatif d'un montant total de 308 167,20 € par an (marché de 1 an reconductible jusqu'à 4 ans maximum),

CONSIDERANT l'attribution du lot 2 – Prestations sur Papaïchton, Maripasoula et Grand-Santi, à la société RANGERS SECURITE, pour un montant du décompte quantitatif estimatif d'un montant total de 364 512,00 € par an (marché de 1 an reconductible jusqu'à 4 ans maximum),

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'Autoriser** la signature du marché de gardiennage et de surveillance – lot 1 et 2 :

Lot 1 : Prestations sur Mana, Awala-Yalimapo, Saint-Laurent du Maroni et Apatou, avec la société SERIS GUYANE, pour un montant du décompte quantitatif estimatif d'un montant total 308 167,20 € par an sur 4 ans,

Lot 2 : Prestations sur Papaïchton, Maripasoula et Grand-Santi la société RANGERS SECURITE, pour un montant du décompte quantitatif estimatif d'un montant total de 364 512,00 € par an sur 4 ans,

- **D'Autoriser** la Présidente à signer le marché de gardiennage et de surveillance de divers équipements communautaires – lot 1 et 2, et tout documents s'y rapportant.

La Présidente invite les membres à en délibérer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition.

- **AUTORISE** la signature du marché de gardiennage et de surveillance – lot 1 et 2 :
Lot 1 : Prestations sur Mana, Awala-Yalimapo, Saint-Laurent du Maroni et Apatou, avec la société SERIS GUYANE, pour un montant du décompte quantitatif estimatif d'un montant total 308 167,20 € par an sur 4 ans,

Lot 2 : Prestations sur Papaïchton, Maripasoula et Grand-Santi la société RANGERS SECURITE, pour un montant du décompte quantitatif estimatif d'un montant total de 364 512,00 € par an sur 4 ans,
- **AUTORISE** la Présidente à signer le marché de marché de gardiennage et de surveillance de divers équipements communautaires – lot 1 et 2, et tout documents s'y rapportant.

VOTE => Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Mana, le 13 mai 2019,
Pour extrait conforme



La Présidente

[Signature]
Sophie CHARLES

